

BON DE SOUTIEN

Particuliers : 66% de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Ainsi, un don de 10 € par mois vous revient à 3,40 €.

Entreprises : vous pouvez déduire 60 % de votre don de votre résultat dans la limite de 5 % de votre chiffre d'affaires.

Prélèvement à la source : les réductions d'impôts liées aux dons en 2018 sont maintenues.

Un acompte de 60% sur les réductions versé dès le 15 janvier 2019.

Coordonnées

Votre nom : Votre prénom :

Votre adresse :

.....

Votre contact (téléphone et/ou mail) :

Je souhaite adhérer à l'association VIVRE AUX ÉCLATS.

Je m'oppose à ce que l'association VIVRE AUX ÉCLATS conserve mes données dans son fichier public.

Pour soutenir les actions de VIVRE AUX ÉCLATS en milieu de soins, je fais un don de :

10 € (coût réel du don après déduction fiscale : 3,40 €)

25 € (coût réel du don après déduction fiscale : 8,50 €)

50 € (coût réel du don après déduction fiscale : 17 €)

100 € (coût réel du don après déduction fiscale : 34 €)

autre montant :

Je règle à l'ordre de VIVRE AUX ÉCLATS par :

Chèque

Virement : Crédit Mutuel - 36, Grande Rue - 69340 Francheville

Code banque : 10278

Code guichet : 07350

N° de compte : 000 11514740

Clé RIB 09

À

Le

Signature

À retourner à
VIVRE AUX ÉCLATS
5 RUE PIZAY
69001 LYON